



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/01/18

Reçu en Préfecture le : 30/01/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 janvier 2018
D - 2018 / 19

Aujourd'hui 29 janvier 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET, Madame Anne WALRYCK présente jusqu'à 16h30

Excusés :

Madame Anne BREZILLON, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Cécile MIGLIORE

Instauration de la gratuité pour les cartes d'accès aux voies contrôlées

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les zones à contrôle d'accès, délimitées par des bornes amovibles, sont accessibles 24H/24 uniquement aux résidents bordelais munis d'une carte Bordeaux ma ville.

Conformément aux termes de la délibération du 5 mars 2007 modifiée par la délibération du 20 juillet 2009 fixant les modalités de mise en œuvre de cette carte, elle est délivrée gratuitement aux résidents du périmètre à contrôle d'accès dans la limite d'une carte par logement. Toute émission d'une 2^{ème} carte en cas de perte, vol, destruction est facturée 10 €.

En outre, la Ville encaisse une caution de 16€ lors de la délivrance de cartes à titre temporaire, pour un déménagement par exemple ou pour permettre aux personnes handicapées d'accéder au secteur à bornes, la caution étant remboursée lors de la restitution de la carte.

Or ces opérations nécessitent la tenue d'une régie d'avances et de recettes pour un montant net de recettes annuelles très faible (évalué à moins de 1000€ pour l'année 2018).

Par ailleurs la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole ont lancé un chantier de rationalisation des régies de la collectivité afin de sécuriser les processus.

Cette démarche implique également la tenue des comptes sur un logiciel spécifique, ce qui n'est pas le cas actuellement de la régie d'accès aux voies piétonnes.

Maintenir cette régie nécessiterait de s'équiper d'une application très coûteuse au regard du faible volume de recettes que génère cette activité.

Dans ce contexte, compte tenu de l'enjeu financier très faible et du caractère très peu dissuasif du paiement de ces cartes, il est proposé d'étendre la gratuité des cartes et de supprimer la caution.

En conséquence, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter cette proposition en supprimant les délibérations fixant le montant des cautions :

- D-20020504 du 25/11/2002
- D-20040518 du 22/11/2004

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 janvier 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID